



Section des évaluations
environnementales

Environmental Assessment
Section

Québec, 6 décembre 2010

Madame Hélène Desmeules
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage,
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Votre réf.
3211-12-134

Notre réf.
4194-15-M156
Par courrier électronique

**Objet : Commentaires Environnement Canada – Étude de migrations printanière 2010
Projet d'aménagement du parc éolien du Massif du Sud**

Madame

Vous trouverez ci-après les commentaires de notre ministère suite à la réception de *l'Étude de l'avifaune dans le secteur du Massif du Sud, Chaudière-Appalaches – Migration printanière 2010* en date du 7 octobre 2010. Dans le cadre du processus engagé par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour le projet cité en rubrique, et présentement en cours, nous désirons que ce document soit accessible au même titre que les avis que nous vous avons précédemment transmis.

Le document de référence qui a été analysé avec l'aide des experts du Service canadien de la faune (SCF) est :

- SNC-Lavalin inc., division Environnement, 2010. Étude de l'avifaune dans le secteur du Massif du Sud, Chaudière-Appalaches – Migration printanière 2010. Rapport final préparé pour Saint-Laurent Énergies. Lévis, SNC-Lavalin Environnement, 32 p. et annexes.

Commentaires sur le document

Précisons de prime abord que malgré ce que laisse entendre le rapport à sa section 3, et bien que les protocoles recommandés par le Service canadien de la faune (SCF) aient été utilisés pour inspirer la méthodologie, le SCF n'a pas reçu ou approuvé le protocole d'échantillonnage de migration printanière au préalable.

Ceci dit, nos commentaires sur l'étude seront faits en suivant l'ordre de présentation dans le document de référence.

Section 3.3.1

Le rapport mentionne que les dénombrements ont été réalisés à partir de quatre stations d'observation. Selon notre compréhension du document, les informations de la carte 1 et l'annexe B, c'est en fait cinq stations d'observation qui ont fait l'objet d'inventaires. Le promoteur doit apporter les corrections nécessaires.

La fréquence des visites aux stations d'observation (une seule visite par semaine) était faible. Le guide *Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux* (Environnement Canada 2007) préconise la réalisation d'inventaires intensifs des oiseaux en migration (au moins deux visites par semaine) afin de bien couvrir les pics de migration.

Section 4.1

Il serait important de préciser dans cette section que les cinq stations d'observation n'ont pas été suivies sur toute la période d'inventaire prévue (4 avril au 8 mai); trois stations n'ont été couvertes qu'à partir de la mi-avril (OPM-BLC-M, OPM-BLC-E et OPM-BLC-C).

Section 4.3.1.1

Qu'elle est la source d'information utilisée pour identifier les espèces préoccupantes en Chaudière-Appalaches soulignées entre autre à cette section?

Section 4.3.3

On peut lire au début de cette section : « *Globalement, les stations d'observation ont permis d'observer 61 oiseaux de proie, dont 25 individus migrateurs* ». Que signifie ici « *individus migrateurs* »? Comment sont définis les 36 autres individus?

Section 4.3.4

Les données sur les migrations des oiseaux de proie ont été comparées avec celles du Belvédère Raoul-Roy et Eagle Crossing pour conclure que les taux de migration sont supérieurs aux sites témoins. Bien que cela soit sans doute vrai, il est à remarquer que les taux de migration varient énormément d'une journée à l'autre, de sorte que l'importance et la répartition temporelle de l'effort d'échantillonnage peuvent influencer grandement les résultats obtenus. Les stations d'observation n'ayant été visitées qu'une fois par semaine, il est possible que des pics de migration aient été manqués et que les taux de migration aient été par le fait même sous-évalués.

Section 5

Le Service canadien aimerait faire remarquer que le protocole d'inventaire utilisé n'était pas adapté aux oiseaux terrestres (p. ex. pics et passereaux); les données recueillies au cours de cet inventaire ne permettent donc pas de tirer la conclusion selon laquelle le secteur du Massif du Sud n'est pas emprunté par un grand nombre d'espèces, tous groupes aviaires confondus.

Section 6

Plusieurs références citées dans le rapport ne sont pas présentées dans la section « Bibliographie ».

Annexe C.1

Pour une meilleure compréhension du tableau de cette annexe, il serait important de préciser que la signification des codes utilisés pour les variables « Comportement » et « Particularité du comportement » se retrouvent à l'annexe suivante.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes questions. Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.



Claude Abel
Analyste en évaluation environnementale
Section évaluations environnementales
Environnement Canada – Région du Québec

c.c.
Mme. Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, BAPE
M. Louis Breton, Coordonnateur régional, SÉE, Environnement Canada
M. Mark Dionne, SCF, Environnement Canada

Références:

Environnement Canada, 2007. Protocoles recommandés pour la surveillance des impacts des éoliennes sur les oiseaux – version avril 2007. Service canadien de la faune, Environnement Canada, Ottawa, Ontario, 41 p.